



INSCRIPTION MENSUELLE AU SERVICE DE GARDE MUNICIPAL

Heures d’ouverture : de 6h45 à 7h40 et de 15h15 à 18h00

Nom de l’enfant_____

Nom de l’enfant_____

Nom de l’enfant_____

Nom de l’enfant_____

Cadre de tarification

Clientèle régulière : 3.50\$ AM/enfant et 7.50\$ PM/enfant

Lundi

☐ AM ☐ PM

Mardi

☐ AM ☐ PM

Mercredi

☐ AM ☐ PM

Jeudi

☐ AM ☐ PM

Vendredi

☐ AM ☐ PM

INSCRIPTION MENSUELLE ET PAIEMENT OBLIGATOIRE AVANT LA DATE MENTIONNÉE.

Clientèle occasionnelle : 5.00\$ AM/enfant et 9.00\$ PM/enfant

1. Inscription non-obligatoire mais le parent devra vérifier s’il y aura présence de l’éducateur (trice) à la période du matin où il a prévu y envoyer son enfant. Il est important de mentionner que si, un matin, il n’y a pas d’inscriptions d’élèves réguliers, le service de garde ne sera pas dispensé de 6h45 à 7h40.
2. Le paiement pour le service de garde pour la clientèle occasionnelle est payable au moment où le parent viendra récupérer son enfant.

Tarif lié au retard de fin de journée : Le service de garde municipal se termine à 18h00. Tout retard sera facturé aux parents à compter de 18h00, au coût de 1,00\$ la minute.

En cas d’absence : Il n’y aura aucun remboursement.

	Périodes	Total
Nombre de périodes mensuelles en AM	_____ x 3.50	_____
Nombre de périodes mensuelles en PM	_____ x 7.50\$	_____
GRAND TOTAL		_____

- Méthodes de paiement
1. En argent

2. Par chèque au nom de la « Municipalité de St-Édouard-de-Lotbinière »

3. Par virement Interac : Envoyer à « info@st-edouard.com »
- Inscrire dans « raison » : le numéro du compte client fourni par la municipalité
- Réponse de sécurité : SDG